

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 137

Artikel: En réponse...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pendant 8 semaines (actuellement 6 semaines); le droit à l'indemnité pour le travail ménager sera étudié ultérieurement; aux médicaments et aux soins gratuits du médecin sont ajoutés ceux de la sage-femme, ce qui a une grande importance, surtout pour les régions de la montagne et de la campagne, où les secours médicaux étant fréquemment hors de portée, la femme en couches en est souvent réduite aux soins insuffisants d'une voisine pour elle et pour son nouveau-né, et même parfois à ceux du curé ! Grâce au nouveau projet, une sage-femme aura tout intérêt à s'établir dans les villages isolés, où elle trouvera un gagne-pain et rendra d'inappréciables services aux mères et aux nourrissons.¹ Enfin une prime d'allaitement de 30 francs pour les dix premières semaines, de 5 francs pour chaque semaine suivante jusqu'à la vingtième sera payée par la Confédération à la femme qui nourrit elle-même son enfant. Cette prime sera doublée en cas d'allaitement de jumeaux. Il faut reconnaître la valeur de cet encouragement à l'allaitement maternel; il est très nécessaire pour notre pays où, la statistique le prouve, la femme suisse nourrit en général rarement elle-même son enfant, ou pour peu de temps seulement, cause de mortalité reconnue chez les nouveaux-nés. Le point de vue moral de l'allaitement maternel doit aussi être souligné. Il y a donc toutes les raisons de se féliciter de la mesure proposée,

Une Commission fédérale pour l'assurance-maladie destinée à donner son préavis sur toutes les questions ayant trait à l'organisation et à l'application de la loi, a été prévue dans l'avant-projet. Tous les groupements que l'assurance intéresse directement doivent y être représentés. Nous avons obtenu que les femmes, simplement en tant que *femmes*, y aient une place.

Il faut arrêter ici ce compte-rendu des séances de Berne qui risquerait de lasser nos lectrices. Et pourtant que de points intéressants les femmes n'y aurait-il pas encore à relever ! Les questions d'assurance-maladie peuvent paraître arides du dehors ; il suffit de les regarder de près pour en saisir l'importance sociale et désirer travailler à les résoudre dans le sens de la justice et de la solidarité. C'est ce que se sont efforcées de faire les déléguées féminines. En quittant le dernier jour le salle des séances, malgré le désappointement que leur a causé certaines décisions, peut-être même justement à cause de ce désappointement, elles ont emporté au profond de leur cœur le désir qu'il soit permis de plus en plus aux femmes de travailler avec les hommes sur un pied d'égalité et de franche discussion à l'élaboration des lois sociales qui intéressent la population tout entière et l'avenir de notre pays.

M. GOURD.

En réponse...

Nouveaux abonnements et dons.

M ^{me} G. L. (Neuchâtel) 1 abonnement	Fr. 5.20
M ^{me} G. (Berne) 1 abonnement	5.25
M ^{me} D ^r G. (Berne) 1 abonnement	5.25
M ^{me} E. G. (Genève) 1 abonnement	5.25
M ^{me} S. (Genève) 1 abonnement	5.25
M ^{me} Z.-M. (Genève) 1 abonnement	5.25
M ^{me} S. (Genève) 1 abonnement	5.25
M ^{me} D ^r M. (St-Imier) 1 abonnement	5.—
	Fr. 41.70
Listes précédentes	1653.85
	Fr. 1695.55

¹ Nous voyons aussi là le très grand avantage de relever le niveau économique de la situation des sages-femmes, le fait que leurs soins ne sont pas assez souvent réclamés conduisant nombre de celles-ci aux pratiques que l'on sait. (Réd.)

* A travers les Sociétés Féminines *

Genève. — *Union des Femmes.* — Le public féminin a décidément manifesté peu d'intérêt pour la question, pourtant si importante, du choix d'une carrière pour les jeunes filles, car la causerie de M^{me} Marg. Mattez, sur la *Place des femmes dans l'Administration fédérale*, n'a pas réuni du tout l'auditoire qu'aurait mérité ce travail si richement documenté, présenté avec tant de vie, et dont nos lecteurs auront le privilège de lire ici même quelques fragments. Peu de monde aussi à la causerie donnée par M^{les} Sibillin et Amélie Pictet sur l'activité du Bureau auxiliaire de surveillance (agente de police); aussi le Comité de l'Union, peu encouragé dans les efforts



L'alimentation ordinaire ne suffit-elle plus
à vous maintenir en santé et à donner à votre activité
toute son ampleur ? Prenez quotidiennement dans du
lait 2-3 cuillerées à thé d'OVOMALTINE et vous récupe-
rez vos forces.

En boîtes
defrs. 8.— et 5.50

OVOMALTINE

Dr A. Wander

En vente partout
S. A. Berne

A LOUER

en Haute-Savoie, 35 minutes d'Annemasse, maisonnette de 7 pièces meublées. Lumière électrique. Grand clos ombragé. Bon air, belle vue.

S'adresser :

M^{me} VOLZ, 5, rue Topffer
entre 13 et 14 h.

Institut J.-J. ROUSSEAU
Taconnerie, 5 - GENÈVE

Le semestre d'été commencera le 19 avril 1922

Des auditrices sont reçues à tous les cours.

Demandez le programme-horaire.

Pensionnat de Jeunes Filles

„TANNECK“ GELTERKINDEN (BALE-CAMPAGNE)

Etude complète de la langue allemande. Ouvrages à l'aiguille. Institutrices diplômées. Vie de famille. Education soignée. Maison spacieuse avec grand jardin. Prix modérés. Prospectus et références à disposition.

Prop. : **A. Schaub-Wackernagel.**

Membre de l'Association pour le Suffrage féminin.

Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Corraterie, 18. GENÈVE Cours de Rive, 11

Repas par abonnements à fr. 1.10 et 60 ct.

Salon de lecture. — Journaux.

